

# Le Centre chorégraphique national d'ORLÉANS recrute sa nouvelle direction

Le Centre chorégraphique national d'Orléans recrute sa nouvelle direction suivant les orientations du ministère de la Culture, de la Ville d'Orléans, de la Région Centre-Val de Loire et du Département du Loiret.

Le CCNO appartient au réseau des 19 établissements qui constituent en France le socle de l'activité de création, de production et de diffusion d'œuvres chorégraphiques définis par le décret n°2017-432 du 28 mars 2017 et l'arrêté du 5 mai 2017.

La direction sera confiée à un, une ou des artistes chorégraphiques jouissant d'une reconnaissance nationale et/ou internationale.

La direction portera un projet artistique et culturel réalisé dans un esprit de coopération, de solidarité et de dialogue avec les structures existantes sur son territoire (notamment avec le Théâtre d'Orléans, au sein duquel notamment la scène nationale, à vocation pluridisciplinaire) ainsi qu'avec les différents réseaux chorégraphiques et le secteur culturel existant en région et hors région.

Situé en centre-ville d'Orléans, au sein d'une métropole de 300 000 habitants, le Centre chorégraphique national d'Orléans est installé dans ses locaux en propre (1 400 m<sup>2</sup>). Le bâtiment du CCN comprend notamment, outre les espaces d'accueil, de bureaux et de convivialité entre autres, trois studios de travail d'une centaine de m<sup>2</sup> chacun et un grand studio de 300 m<sup>2</sup> pouvant accueillir du public.

Il reçoit le financement public de l'État, de la Ville d'Orléans, du Conseil régional du Centre-Val de Loire, et du Département du Loiret. L'ensemble des financements publics atteints en 2023 est de 1 222 476 € sur un total de 1 722 566 € de budget global. Outre la direction, l'équipe du CCNO compte 10 emplois permanents.

La proximité du Théâtre d'Orléans facilite l'accueil des propositions chorégraphiques du CCN et les créations de l'artiste directeur-directrice au sein de l'établissement. Le CCN présente une ressource en ce qui concerne la danse et la culture chorégraphique pour le Théâtre d'Orléans.

Le Théâtre d'Orléans héberge la Scène nationale, qui coordonne la gestion et la vie du théâtre, mais aussi le Centre dramatique national d'Orléans (CDNO) et le Centre national de création d'Orléans-Loiret (CADO). L'offre culturelle orléanaise comprend également la Scène de Musiques Actuelles (SMAC L'Astrolabe), le Fonds régional d'art contemporain (FRAC), le Conservatoire à Rayonnement Départemental - danse, musique, art dramatique (CRD), l'École Supérieure d'Art et de Design (ESAD) d'Orléans, le Musée des Beaux-Arts, ou encore le Muséum d'Orléans pour la Biodiversité et l'Environnement (MOBE). Orléans et sa métropole disposent également de plusieurs salles de spectacles en périphérie. Le CCNO

rayonne sur le département du Loiret, la région Centre-Val de Loire, et bien au-delà.

## Missions

Le CCNO assure une mission principale de création et de production de spectacles et de démarches chorégraphiques. Dans le cadre de son projet artistique et culturel, la direction aura pour mission de :

- Développer son propre travail de création.
- Travailler à la diffusion locale, nationale et internationale de ses productions.
- Constituer une ressource pour la Scène nationale et l'ensemble des autres partenaires du CCNO afin de construire une programmation danse ouverte à l'ensemble des esthétiques.
- S'inscrire dans une dynamique territoriale, développer l'offre de danse et favoriser la rencontre des publics avec la création chorégraphique, en initiant des propositions susceptibles de fédérer les structures culturelles à l'échelle de la ville d'Orléans, du département du Loiret, de la région Centre-Val de Loire dans un dialogue constructif avec le CCN de Tours.
- Renforcer le partage de l'outil avec les compagnies chorégraphiques, en portant une attention particulière aux équipes issues du territoire, et plus largement en accueillant et en accompagnant des artistes chorégraphiques d'envergure nationale ou internationale, notamment à travers l'accueil-studio et la résidence artiste associé(e).
- Poursuivre la politique de transmission de la culture chorégraphique, axe fort des missions des CCN, en particulier en direction des jeunes et des amateurs, en nouant des partenariats avec les acteurs culturels, scolaires, universitaires et avec le domaine associatif.
- Affirmer le rôle de lieu de référence, garant de la diversité, de l'égalité et de la pluralité d'esthétiques en tant que lieu de recherche et de valorisation de la danse.
- Manifester une ouverture aux autres champs de la création artistique.
- Inscrire son projet et ses actions dans le cadre des enjeux de la transition écologique.
- Intégrer la prise en compte des droits culturels dans son action.
- Veiller à la bonne gestion administrative, financière et managériale de la structure.
- Encadrer, fédérer et animer l'équipe.
- En lien avec la Présidence assurer la relation avec les partenaires institutionnels et la représentation dans les différents réseaux.

## Modalités pratiques

Les personnes faisant acte de candidature sont invitées à envoyer leur dossier **au plus tard pour le 12 avril 2024**. Aucune candidature parvenue après cette date ne sera prise en compte.

Ce dossier comprendra :

- une lettre de motivation indiquant les axes majeurs du projet artistique envisagé (2 à 3 pages).
- un curriculum vitae détaillé accompagné de documents d'information sur les réalisations antérieures (descriptif des créations, articles de presse, enregistrement vidéo, calendrier de tournées).

**Les candidatures doivent être envoyées par voie postale et électronique.**

Après études des candidatures, un comité de présélection composé de représentants du ministère de la Culture, de la Ville d'Orléans, de la Région Centre-Val de Loire, du Département du Loiret et de l'association sélectionnera une liste restreinte paritaire de candidatures.

Les candidatures présélectionnées recevront les documents leur permettant d'établir un projet artistique et culturel détaillé et une projection budgétaire de sa mise en œuvre complète sur une période de 4 ans à partir de janvier 2025.

Les dossiers devront parvenir avant le 14 juin 2024. Aucun dossier parvenu après cette date ne sera pris en compte.

Les candidatures présélectionnées seront auditionnées par le jury de sélection fin juin/début juillet 2024.

La prise de fonction interviendra le 1<sup>er</sup> janvier 2025 pour un premier mandat de 4 ans, éventuellement renouvelable pour deux mandats de trois ans.

Les candidatures sont à adresser à :

M. Didier Deschamps, Président du CCNO :

Par courrier électronique en format PDF uniquement :

recrutement@ccn-orleans.com

et par courrier : M. le Président du CCNO - 37 rue du Bourdon Blanc – CS 42348 – 45023 Orléans cedex 1.